

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le mardi, 7 décembre 2021 à 19 h, à huis clos, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- lot numéro 1 111 455 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-312, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 6936, avenue Guy, un porte-à-faux d'une largeur de 5,10 mètres pour une habitation, alors que le Règlement concernant le zonage RCA 40 autorise une largeur maximale de 4,30 mètres;
- lot numéro 1 110 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-310, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au 7420, avenue Rondeau, la marge latérale droite de 1,08 mètre, alors que le Règlement concernant le zonage RCA 40 exige pour cette zone, des marges latérales de 2,15 mètres.

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Conformément à ce qui précède, une consultation écrite sera tenue pendant 15 jours, soit du **13 octobre 2021 au 27 octobre 2021 inclusivement**. Toute personne intéressée pourra transmettre, pendant la période précitée, des questions et/ou commentaires écrits, en mentionnant son nom, son adresse, son numéro de téléphone et/ou son adresse courriel, ainsi que l'adresse de la dérogation mineure concernée à l'adresse suivante :

Par courriel : greffe_anjou@montreal.ca

Par courrier :

Consultation écrite
Dérogation mineure - 6936, avenue Guy
ou Dérogation mineure - 7420, avenue Rondeau

À l'attention du secrétaire d'arrondissement
Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe,
7701, boul. Louis-H.-La Fontaine
Anjou (Québec) H1K 4B9

Toute correspondance transmise par courrier doit obligatoirement être reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 27 octobre 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 12 octobre 2021.

Nataliya Horokhovska
Secrétaire d'arrondissement